



## **Télégramme du Ceplis**

Conseil Européen des Professions Libérales

Coudenberg 70

B-1000 Brussels

Tel : +32.2.511.44.39 - Fax : +32.2.511 01 24

E-mail: [ceplis@scarlet.be](mailto:ceplis@scarlet.be)

[www.ceplis.org](http://www.ceplis.org)

Date: 08/09/2011

Pages: 4

### **Livre Vert “Moderniser la Directive sur les qualifications professionnelles”: “Donner aux Professionnels une plus grande maîtrise du système ».**

*07/09 : Discussion du CEPLIS avec le Parlement Européen et la Commission sur le future de la reconnaissance des qualifications professionnelles.*



**Mme. Vergnaud (MEP), M. Reignault, M. Tiedje**

Des représentants de plus de 40 organisations professionnelles, membres du CEPLIS, venant de toute l'Europe, se sont réunis dans les locaux du Parlement Européen mercredi dernier (07/09) à Bruxelles,

en vue de discuter du Livre Vert de la Commission “ Moderniser la Directive sur les qualifications professionnelles » avec Chef d'Unité pour les « Qualifications Professionnelles » de la DG MARKT, **Mr. Jürgen Tiedje**, dont l'équipe a rédigé le document.

L'évènement a débuté avec **Mme. Bernadette Vergnaud, MPE**, pressentie comme étant la future rapporteur du Parlement Européen sur la proposition législative que la Commission prépare actuellement en remplacement de 2005/36. Amie de longue date du CEPLIS, *Mme. Vergnaud* a réaffirmé l'intérêt de la Maison pour les professions libérales, soulignant le fait qu'elles constituent un secteur clef pour la croissance de l'économie européenne. La parlementaire européenne a insisté sur le fait que la modernisation de la Directive sur les qualifications professionnelles est une priorité pour le Parlement Européen et que les députés européens de part et d'autre de la scène politique attachent une attention particulière aux projets de Carte Professionnelle Européenne et d'Assurance Européenne.

Prenant la parole après *Mme. Vergnaud*, *Jürgen Tiedje* a centralisé son intervention sur 3 questions clefs :

### **A qui sont adressées les politiques proposées par le Livre Vert ?**

Le Chef d'unité a insisté sur le fait que les professions réglementées ne sont pas les seules concernées par la Directive de "Reconnaissance mutuelle des qualifications". Selon lui, il est important de savoir que la portée de la Directive en question est plus large : cette dernière s'adresse également aux professionnels partiellement qualifiés ainsi qu'aux professions non réglementées.

### **Pourquoi la Commission a-t-elle décidé d'agir maintenant ?**

Pour Jürgen Tiedje, les raisons principales qui ont amenées la DG MARKT à moderniser la Directive 2005/36 sont le besoin d'augmenter la confiance dans ce que le Marché Unique fait, ainsi que le besoin d'augmenter la croissance en Europe. La libre circulation des personnes constitue en fait une contribution majeure à la croissance car quand les personnes bougent, la créativité et les idées bougent également ! Comme l'orateur l'a fait remarquer, « La croissance vient aussi des gens, et non pas seulement du capital ».

## Où la Commission souhaite aller ?

Un nouveau défi pour la Commission est de donner une dimension européenne à la reconnaissance des qualifications professionnelles en utilisant les technologies du 21<sup>ème</sup> siècle. Dans ce contexte, une Carte Professionnelle Européenne pourrait constituer une avancée majeure dans le processus de reconnaissance actuel. Une telle carte pourrait en réalité non seulement accélérer la procédure en question mais également permettre aux Professionnels d'avoir plus d'emprise sur le système en impliquant directement le pays



**Jürgen Tiedje, Head of Unit,  
DG MARKT – European  
Commission**

d'origine. Pour *Jürgen Tiedje*, le système d'information sur le marché intérieur (IMI) pourrait jouer le rôle de "back office " pour la coopération entre les Etats-Membres mais il ne doit pas être vu comme une « alternative » à la carte : IMI est en fait confidentiel et par conséquent non-accessible aux clients et aux patients. Le Chef d'Unité a également clairement affirmé que la Commission ne souhaite pas imposer une carte professionnelle européenne aux professions, qui, pour des raisons qui leur sont propres, ne sont pas intéressées par celle-ci.

Concernant la question des **plates-formes communes**, *M.Tiedje* a souligné que réduire le nombre minimum à seulement 9 Etats-Membres constitue en soi une véritable avancée. Se rappelant des difficultés rencontrées par les professions concernées par ces plates-formes dans le passé, l'orateur a fortement recommandé aux professions de s'accorder avec les Etats-Membres avant de revenir vers la Commission avec leur proposition de plateforme.

En ce qui concerne les **exigences linguistiques**, le Chef d'Unité a répété que la Commission est en faveur de quelques contrôles mais ne peut permettre que ces exigences ne deviennent une barrière à la mobilité des professionnels.

Un autre sujet sensible abordé par Jürgen Tiedje fut le **mécanisme d'alerte**. Pour la Commission Européenne, un professionnel qui décide de bouger a besoin de pouvoir démontrer son statut légal. A la fois le professionnel et le citoyen doivent avoir un accès facile à l'information qui permet de savoir qui est l'autorité compétente et quels

sont les documents nécessaires pour la reconnaissance des qualifications dans le pays d'accueil.

Plusieurs questions importantes restent cependant sans réponses comme par exemple : la nécessité ou pas d'alerter immédiatement quand un professionnel a une procédure légale sur le dos.

Prenant la parole après Jürgen Tiedje, **Jacques Reignault**, le Président du CEPLIS, a remercié la Commission pour avoir conduit le processus de consultation avec une grande ouverture d'esprit et pour avoir pris en considération un nombre non négligeable de remarques émanant du CEPLIS. Jacques Reignault se dit confiant dans le maintien de ce climat positif à la fois au niveau des deux prochaines réunions du groupe pilote (Steering Group) sur les cartes professionnelles mais également au niveau de la préparation de la proposition législative qui va suivre le Livre Vert.

### **“L'Europe n'est pas là pour résoudre tous les problèmes”**

La possibilité fut ensuite donnée aux représentants des membres du CEPLIS de discuter de leur questions plus spécifiques avec M. *Tiedje*. Certains d'entre eux profitèrent de cette opportunité pour demander des clarifications sur plusieurs points tels que la possibilité d'associer les plates-formes communes à la future carte professionnelle ( M. *Tiedje* a exclu cette possibilité, dans un tel cas l'accord de tous les 27 Etats-Membres étant nécessaire au lieu des 9), ou qui serait le délivreur de la carte



**B.Vergnaud, J.Reignault, J.Tiedje, R.Kolbe, T.Koutroubas, A.Gersanois, S.Zerah**

professionnelle ( *Jürgen Tiedje* a insisté sur le fait que la carte doit être délivrée uniquement par les autorités compétentes, ces dernières étant définies par les Etats-Membres). L'importance de la formation continue et la difficulté de la rendre obligatoire fut aussi soulevée par les membres

du CEPLIS. Selon M. *Tiedje*, un lobby sur ce point est aussi nécessaire au niveau des

Etats-Membres. « *L'Europe n'est pas là pour résoudre tous les problèmes* », a affirmé Tiedje.

*Mme. Bernadette Vergnaud* a ajouté que le Parlement Européen entretient actuellement une collaboration très positive avec l'équipe de *M. Tiedje* sur ce point.

### **Une grande conférence de la Commission Européenne le 7 novembre prochain**

A la fin de cette réunion, *M. Tiedje* en a profité pour annoncer que la Commission Européenne va organiser une conférence le 7 novembre 2011 avec la participation du Commissaire Barnier afin de présenter son analyse des réponses des parties intéressées au Livre Vert.

Le meeting s'est clôturé sur une note positive, plusieurs membres ayant par après l'opportunité d'interagir avec nos invités sur les problèmes et préoccupations propres à leurs professions.